

cune des parties. Tout semble indiquer que des principes assez semblables aux nôtres sont à la base des efforts de planification.

[Traduction]

Il est évident que notre participation à la mise en oeuvre du plan de paix ne peut être sans fin. La mission de paix apparemment interminable à Chypre ne doit pas être répétée. Alors que la mission de l'ONU à Chypre était un exemple classique de maintien de la paix, différant des initiatives prises dans le cadre de la présente force d'intervention, il est impératif qu'un calendrier définitif soit proposé.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a, à maintes reprises, demandé le retrait de toutes les troupes étrangères à Chypre, le retour volontaire des réfugiés chez eux, la cessation de toute ingérence dans les affaires internes de Chypre ainsi que le respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale et de son unité. Aujourd'hui, plus de 20 ans plus tard, la situation sur le terrain n'a pas changé, plus de 30 000 soldats turcs lourdement armés continuent d'occuper illégalement près de 40 p. 100 du territoire de Chypre. La mission de l'ONU à Chypre a été entravée maintes et maintes fois par l'intransigeance de la Turquie.

La démilitarisation de la République de Chypre proposée par le président de Chypre, M. Glafcos Clerides, est la solution concrète à ce problème de longue date. Des résolutions semblables ont été appuyées par le Congrès américain et, plus récemment, par le Parlement australien, qui a appuyé à l'unanimité une résolution en faveur de la démilitarisation à Chypre. Le Canada doit également présenter une résolution appuyant cette idée pour montrer que le statu quo n'est plus acceptable et que des règlements négociés doivent intervenir.

Nous avons vu souvent que seul un effort de collaboration peut conduire au règlement des conflits les plus complexes. Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'appuyer l'effort de collaboration déployé dans le but de rétablir la paix dans les Balkans.

Je veux maintenant parler du travail que fait toujours le Canada sur le plan humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. En tant que présidente du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, j'ai applaudi aux initiatives prises par le gouvernement par l'intermédiaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Près de 7 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie ont obtenu le droit d'établissement au Canada, depuis 1992, dans le cadre du programme de mesures spéciales. En outre, plus de 270 personnes ont été parrainées jusqu'à maintenant grâce au programme de parrainage partagé.

Le gouvernement maintiendra ces programmes tant que le besoin d'aide humanitaire continuera d'exister. Cela fait partie de notre engagement au sein des Nations Unies et de notre responsabilité à l'égard de la communauté internationale pour soulager les souffrances des citoyens de l'ancienne Yougoslavie.

### Initiatives ministérielles

[Français]

La population du Canada ne sera tranquille qu'une fois que la Bosnie aura retrouvé la paix et la sécurité. Il nous incombera, en tant que parlementaires, de les appuyer et d'obliger le gouvernement à rendre des comptes tout au long de cette mission.

[Traduction]

En conclusion, je crois que le Canada devrait participer à cette mission dirigée par l'OTAN, premièrement, parce que c'est dans notre intérêt national de voir à ce que nos trois ans d'efforts en vue d'apporter paix et secours en Bosnie soient couronnés de succès et, deuxièmement, parce que c'est une preuve de notre engagement au sein de l'OTAN, qui est un élément vital de notre sécurité nationale.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.):** Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Athabasca.

Comme mes collègues qui ont parlé avant moi, je suis très déçu qu'il ne s'agisse que d'un débat dont on prendra note. Il n'y a pas beaucoup de gloire à participer à une charade. Nous sommes ici pour donner un semblant de respectabilité à des décisions qui ont déjà été prises par le Cabinet et par des fonctionnaires de la Défense nationale. Ces décisions portent sur des questions de vie ou de mort pour des membres de nos forces armées.

Ce débat n'aurait pas dû être teinté d'esprit de parti. Il aurait fallu que nous puissions mettre nos différences idéologiques de côté pour discuter et présenter des arguments nous permettant d'arriver aux meilleures décisions possibles et voter librement sans l'intervention des whips. Cependant, ce n'est pas ce qui se passe.

• (1800)

Le premier ministre et moi avons sensiblement le même âge. Ni l'un ni l'autre n'aurons jamais à nous servir d'un Armalite ou à marcher dans un champ de mines. Si, comme d'habitude, on demande à des hommes âgés—il y a surtout des hommes ici—de décider s'il faut envoyer des jeunes mourir dans un pays étranger, on pourrait au moins leur permettre de prendre une décision éclairée, mais le gouvernement refuse cette possibilité à l'opposition.

La séance d'information du 30 novembre n'était pas très informative, pour utiliser un euphémisme. Le malheureux officier à qui on avait confié la tâche d'animer cette séance n'était même pas en mesure de nous donner une approximation du nombre de soldats que le Cabinet avait décidé d'envoyer en mission. Il ignorait quel type de troupes le Canada enverrait et quelles seraient leur fonction et leurs objectifs à long terme. Dans ces circonstances, il ne semblait guère utile de lui demander comment les militaires seraient équipés ou à quel endroit notre armée appauvrie pourrait dénicher des armes à si brève échéance.

En dépit de mes objections à l'idée de remettre un chèque en blanc au Cabinet, je ne suis pas un isolationniste. Je crois que, au nom de la stabilité politique internationale et au nom de l'humanité, nous devons de temps à autre aider d'autres pays qui ont besoin d'aide. D'ailleurs, plus d'un an avant que l'ONU cesse